

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports

ARRÊTÉ

portant nomination au comité technique ministériel de la jeunesse et des sports

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011- 184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'État ;

Vu le décret n° 2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2020-1765 du 30 décembre 2020 relatif à divers comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 portant composition du comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2019 modifié portant désignation des représentants du personnel au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés de la jeunesse et des sports ;

Vu le procès-verbal établi le 10 décembre 2018 par le bureau de vote central à l'issue des élections au comité technique ministériel placé auprès des ministres chargés de la jeunesse et des sports ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 janvier 2019 susvisé est modifié comme suit :

Au titre de de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - *membres titulaires* :

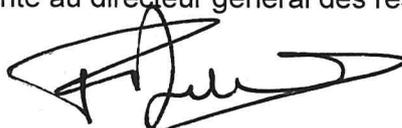
M. Frédéric CUIGNET-ROYER, affecté à la DSDEN de Meurthe-et-Moselle, est désigné en qualité de représentant titulaire en remplacement de Mme Séverine RONDEL, affectée à la DSDEN du Nord.

Au titre de de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) - *membres suppléants* :

Mme Marianne BIRCK, affectée à la DRAJES Grand-Est, est désignée en qualité de représentant suppléant en remplacement de M. Frédéric CUIGNET-ROYER, affecté à la DSDEN de Meurthe-et-Moselle.

Fait à Paris, le **13 OCT. 2021**

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports,
et par délégation
La cheffe de service, adjointe au directeur général des ressources humaines

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Florence DUBO', written over a horizontal line.

Florence DUBO